

Trois policiers condamnés en première instance pour des faits de violence acquittés en appel

■ Les faits datent de janvier 2016. Les policiers, condamnés en mai 2022, ont fait appel.

Fin mai 2022, quatre policiers de la zone de police Bruxelles-Midi avaient été condamnés à des peines allant de cinq à six mois de prison avec sursis, pour coups et blessures, traitement dégradant, arrestation illégale et détention arbitraire. Un cinquième policier avait bénéficié d'une suspension du prononcé et un sixième, également impliqué dans ce dossier, avait été acquitté.

Quatre de ces policiers avaient contesté cette décision judiciaire et fait appel. *La Libre* apprend qu'en décembre, trois d'entre eux ont été acquittés.

Au cœur de cette affaire, une interpellation policière datant de janvier 2016 et qui avait fait couler beaucoup d'encre. Elle fut même relatée dans un tabloïd anglais, car les jeunes impliqués sont britanniques.

Rapport de force

Selon les divers récits qui avaient été publiés dans la presse à l'époque, tout a commencé par un banal contrôle qui a rapidement dérapé. Dans la nuit du 16 au 17 janvier, aux alentours de 2h30 du matin, trois jeunes Anglais se rendent à un restaurant situé à Saint-Gilles. Juste avant, ils participaient, non loin, à une fête pour laquelle la police a été appelée à plusieurs reprises par des riverains signalant un tapage nocturne.



Les policiers concernés sont issus de la zone de police Bruxelles-Midi.

Les faits datent de janvier 2016. Trois jeunes d'origine britannique ont été interpellés dans un restaurant à Saint-Gilles.

Les jeunes disent avoir été victimes de faits de violence, tant physique que verbale, de la part des policiers au moment de leur interpellation au restaurant, dans le véhicule de police les menant au commissariat ainsi qu'au commissariat. L'un des individus a d'ailleurs eu des lésions, notamment au visage.

Selon les dires des policiers, à l'époque, cette interpellation était motivée par le fait que l'un des jeunes "nerveux et alcoolisés" avait bousculé un des membres des forces de l'ordre. En première instance, cette thèse n'avait pourtant pas été retenue par la justice.

Dans son jugement, rendu en mai 2022, le juge avait même estimé qu'il avait une "volonté manifeste de créer un rapport de force injustifié" de la part des policiers.

Cependant, dans un arrêt datant du 13 décembre 2023 que *La Libre* a pu lire, la cour d'appel de Bruxelles tranche différemment.

Au bénéfice du doute

Dans leur défense, en appel, les policiers ont insisté sur le fait qu'il n'y avait, dans leur chef, ni abus, ni acte disproportionné dans

l'usage de la force. Ils ont notamment expliqué que les lésions évoquées par les jeunes Anglais auraient été provoquées par l'interpellation et le plaquage au sol. L'un des policiers a par ailleurs justifié la façon dont un des jeunes a été menotté, expliquant qu'il s'agissait de la méthode qui lui avait été enseignée, contestant ainsi tout abus ou violence. Au bénéfice du doute, trois des quatre policiers ont été acquittés.

Pour Thibaut Colin, l'avocat de ces policiers, cet arrêt de la cour d'appel est "salutaire". "Nous venons de loin et il faut savourer cette victoire".

Stéphane Jans, l'avocat de deux des trois jeunes Anglais, explique que "le doute doit bénéficier aux prévenus, certes, mais il y avait, dans ce dossier, beaucoup d'éléments qui démontraient combien mes clients ont été terrorisés, qu'ils sont bel et bien victimes. Finalement, on se base sur le fait que les jeunes ne sont pas suffisamment blessés. C'est triste à dire, mais c'est ce qui se passe: ne sachant pas exactement à quoi peuvent correspondre les blessures, le doute subsiste". Le quatrième policier impliqué a vu, lui, sa condamnation être confirmée.

Songe-t-il à contester cet arrêt devant la Cour de cassation? "Nous aurions pu, mais les parents sont découragés. Les faits datent de janvier 2016. Huit ans pour aboutir, c'est quelque chose qu'ils ne comprennent pas. Au Royaume-Uni, l'affaire aurait été réglée en six mois. Moi-même, je ne peux que regretter qu'il faille tant d'années de procédure."

M. Ben.

EN BREF

Asile et migration

Près de 1 500 criminels en situation irrégulière renvoyés dans leur pays d'origine

En 2023, 1 428 personnes condamnées en justice et se trouvant en situation irrégulière en Belgique auront été renvoyées dans leur pays d'origine, a déclaré Freddy Roosemont, directeur général du Service de l'immigration, mardi en commission de la Chambre. Ce nombre est inférieur à ce qu'il était avant la pandémie de coronavirus, mais les chiffres se redressent progressivement, a-t-il précisé. (Belga)

Etterbeek

Nouveau centre d'urgence et autres mesures de protection pour les sans-abri

Vu l'épisode hivernal en cours, la commune bruxelloise d'Etterbeek a annoncé, mardi, le déploiement de mesures spéciales de protection pour les sans-abri et l'ouverture d'un centre d'urgence complémentaire. Toute personne sans abri présente sur le territoire d'Etterbeek entre 20h et 7h se voit dans l'obligation d'y trouver refuge afin d'y être protégée. Elle peut aussi y être emmenée contre son gré, le cas échéant. (Belga)

Bruxelles

Un youtubeur sous mandat d'arrêt après des "canulars" dégradants dans le métro

L'auteur de récents "canulars", consistant à jeter des seaux remplis de diverses substances (peinture, excréments, nourriture, etc.) sur les passagers de plusieurs rames du métro bruxellois, a été placé sous mandat d'arrêt après comparution devant la chambre du conseil, a annoncé mardi le parquet de Bruxelles. Depuis mi-novembre, environ sept vidéos relatant ces faits avaient été publiées sur les réseaux sociaux dans le but d'obtenir le plus grand nombre de "j'aime" possible. (Belga)

Environnement

La chasse aux plantes invasives a commencé entre Knokke et La Panne

L'agence flamande Natuur en Bos fait en ce moment enlever près de 25 hectares de plantes invasives de la partie orientale de la Côte belge. L'opération doit se poursuivre jusqu'au 30 avril. Ces plantes envahissantes étouffent des éléments naturels précieux du bord de mer, tels que les prairies dunaires et les dunes humides. Les travaux devraient permettre aux dunes de se reconstituer et de se développer. Dans une première phase, les travaux seront simultanés dans les dunes entre Knokke-Heist et Ostende. Une deuxième phase se concentrera entre Ostende et La Panne. (Belga)

Turnhout

Un homme interné pour avoir terrorisé sa compagne

Le tribunal correctionnel de Turnhout a ordonné, mardi, l'internement d'un homme qui terrorisait sa compagne. Âgé d'une vingtaine d'années, le prévenu avait notamment enfermé cette dernière alors qu'elle voulait quitter le domicile, il l'avait poignardée à la jambe. Il avait également étranglé le chien de la victime afin de lui faire avouer qu'elle l'avait trompé. Il l'avait ensuite menacée de l'étrangler elle aussi si elle racontait tout cela. L'homme devra dédommager la victime à hauteur de 3 600 euros. (Belga)